



Fondation canadienne pour l'innovation
Canada Foundation for Innovation

**Mémoire au
Comité permanent des opérations
gouvernementales et des prévisions budgétaires
de la Chambre des communes**

**David W. Strangway
Président-directeur général**

Le 29 octobre 2003

Table des matières

1. APERÇU DE LA FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION.....	1
2. LE CADRE DE GOUVERNANCE ET D'IMPUTABILITE DE LA FCI	3
2,1 Gouvernance.....	3
2,2 Imputabilité	4
2,3 Imputabilité auprès du Parlement.....	4
2,4 Imputabilité auprès du ministre de l'Industrie	4
2,5 Mécanismes internes de contrôle	5
2,5,1 Processus d'évaluation au mérite	5
2,5,2 Contrôles financiers.....	6
2,5,3 Vérification.....	6
2,6 Imputabilité des bénéficiaires de contributions.....	8
2,7 Imputabilité auprès du public	9
3. RÉSULTATS ET BÉNÉFICES POUR LE CANADA	11
4. BÉNÉFICES DU MODÈLE FONDATION	13
ANNEXE 1.....	15
Membres	
ANNEXE 2.....	17
Conseil d'administration	

1 Aperçu de la Fondation canadienne pour l'innovation

La FCI, fondation créée par le gouvernement du Canada en 1997, a pour mandat d'accroître la capacité des universités, des collèges, des hôpitaux et d'autres établissements de recherche canadiens sans but lucratif de poursuivre des activités de recherche et de développement technologique de classe internationale. Plus précisément, la FCI fournit des infrastructures à l'appui de la recherche de pointe.

En six ans, la FCI a engagé près de deux milliards de dollars dans 2 884 projets d'infrastructure dans 113 établissements situés dans 56 municipalités. En comptant les intérêts accumulés, ceci laisse environ 2,5 milliards de dollars pour continuer à appuyer les infrastructures au cours des sept prochaines années.

Pour prendre des décisions éclairées sur de tels investissements, la FCI doit recourir aux avis de personnes bien au fait de la recherche et de ses retombées potentielles ainsi que des infrastructures nécessaires pour appuyer cette recherche. Le Conseil d'administration de la FCI prend les décisions finales sur tous les projets dans le cadre de concours qui font appel à un processus d'évaluation rigoureux et indépendant par des experts et des comités multidisciplinaires composés de personnes provenant du Canada et d'ailleurs.

Dans le cadre de partenariats financiers uniques en leur genre, la FCI finance jusqu'à 40 pour cent des coûts d'un projet d'infrastructure. Pour défrayer le reste du projet, soit 60 pour cent, l'établissement bénéficiaire doit engager ses propres ressources et travailler avec ses partenaires tels que les gouvernements provinciaux, le secteur privé, les ministères fédéraux et le secteur bénévole.

L'investissement de la FCI et des partenaires a déjà eu des effets importants sur la capacité des chercheurs canadiens de livrer concurrence sur le plan international. Cette infrastructure de pointe contribue à :

- transformer la façon de faire de la recherche;
- susciter le développement d'un milieu de recherche vigoureux et dynamique d'un océan à l'autre;
- recruter et conserver d'excellents chercheurs;
- accroître la productivité en recherche et la formation de personnel hautement qualifié;
- former de nouveaux partenariats et réseaux nationaux et internationaux.

La recherche facilitée par ces infrastructures produit des bénéfices pour les Canadiens en renforçant la formation, en contribuant à attirer et à conserver d'excellents chercheurs et grâce à la création d'entreprises dérivées et à la commercialisation des découvertes ainsi qu'à l'amélioration de la santé, de l'environnement et des politiques publiques pour le bien-être de tous.

Vu son statut spécial d'organisme indépendant auquel on a confié de vastes sommes d'argent public, la FCI croit qu'il est très important pour elle d'agir de façon

économique, efficace et transparente et de communiquer ses activités et ses résultats à un vaste public. La FCI s'attend également à ce que les établissements soient imputables et fassent état publiquement de leurs résultats.

Les sections suivantes du présent document mettent l'accent sur les questions posées dans la lettre d'invitation reçue par la FCI, soit : Quelles sont les relations d'imputabilité créées par le modèle de fondation? Comment fonctionnent-elles en pratique? La FCI a-t-elle produit les bénéfices que prévoyait ce modèle?

Le site Web de la FCI, www.innovation.ca, contient des renseignements sur la FCI, ses programmes et ses résultats.

2 Le cadre de gouvernance et d'imputabilité de la FCI

Le cadre de gouvernance et d'imputabilité de la FCI, résumé dans le diagramme de la page suivante, est décrit brièvement ci-dessous.

2,1 Gouvernance

La FCI est dirigée par un Conseil d'administration qui prend les décisions finales sur les projets à financer et fixe les objectifs stratégiques dans le contexte de l'entente de financement entre la FCI et le gouvernement fédéral.

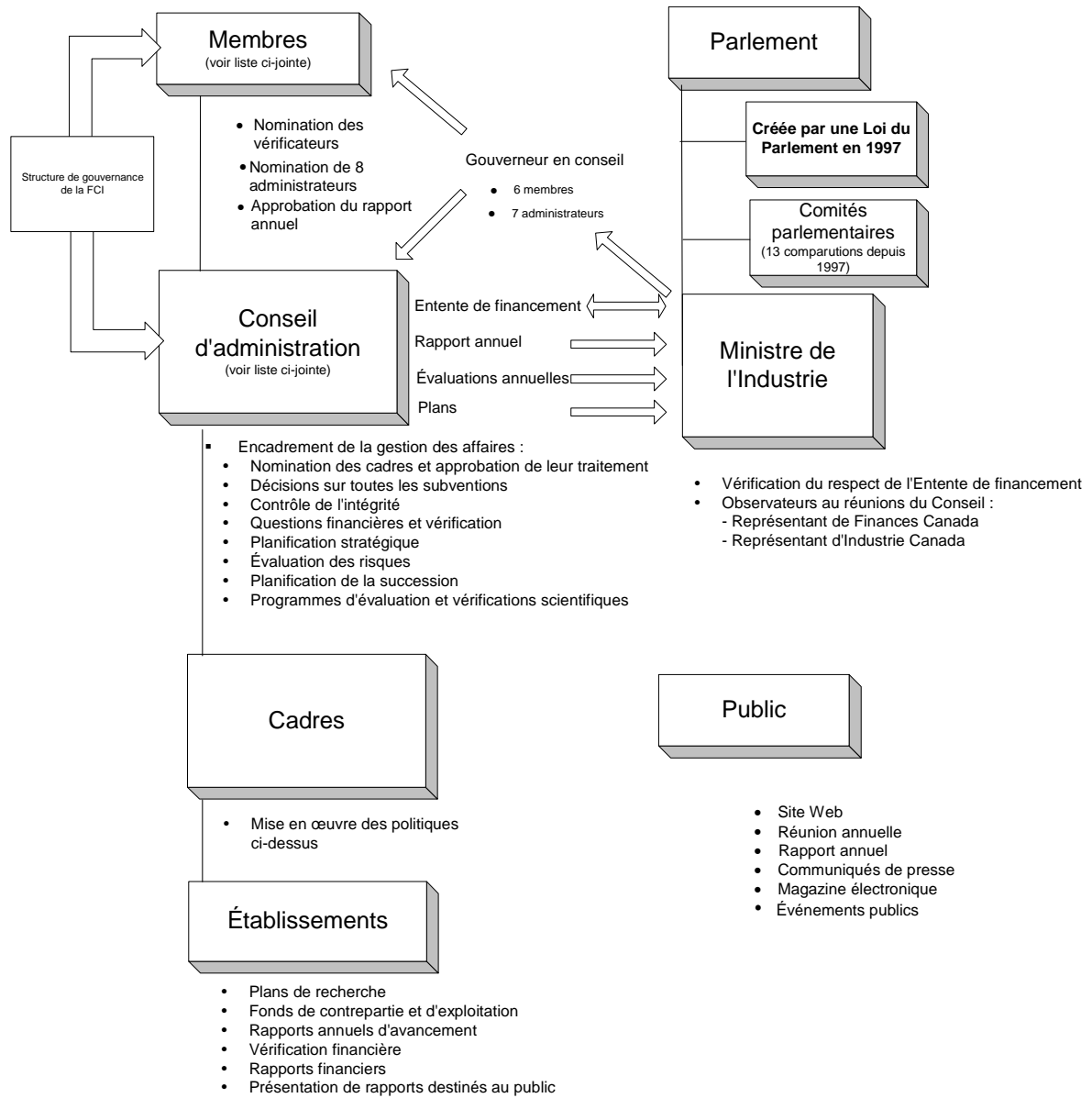
Par l'entremise du Comité de la vérification et des finances, le Conseil d'administration maintient un droit de regard sur la façon dont les cadres de la FCI s'acquittent de leur responsabilité de rendre compte de leur gestion financière. Ce comité examine les états financiers de la FCI et en recommande l'approbation au Conseil d'administration. Les autres responsabilités clés du Comité de la vérification et des finances comprennent l'examen des budgets, les procédures de contrôle internes, les investissements de la FCI et les avis aux administrateurs sur des questions de vérification et de préparation de rapports financiers.

Le Conseil relève d'un mécanisme de gouvernance supérieur : 15 membres qui jouent le même rôle que les actionnaires d'une entreprise mais représentent les intérêts des Canadiens. Les six premiers membres de la Fondation ont été nommés par le Gouverneur en conseil. Leur première responsabilité a été de nommer neuf autres membres.

Les membres sont responsables de la nomination de huit des 15 administrateurs du Conseil. Les sept autres, y compris le président, sont nommés par le Gouverneur en conseil. Les membres nomment également les remplaçants des membres dont le mandat est terminé.

Les administrateurs, le personnel et les évaluateurs signent un *Énoncé déontologique* pour traiter de toute question de conflit d'intérêts.

Cadre de gouvernance et d'imputabilité



2,2 Imputabilité

Les mécanismes d'imputabilité de la FCI comprennent l'imputabilité auprès du Parlement, l'imputabilité auprès du gouvernement (représenté par le ministre de l'Industrie), les mécanismes internes de contrôle, l'imputabilité des bénéficiaires de contributions et l'imputabilité auprès du public.

2,3 Imputabilité auprès du Parlement

Comme l'exige sa Loi, la FCI prépare pour le Parlement un rapport annuel public de ses activités et de son rendement. Le rapport annuel comprend les informations suivantes :

- Les états financiers, préparés conformément aux principes de comptabilité généralement acceptés et approuvés par le Conseil ainsi que le rapport des vérificateurs au sujet de ces états financiers;
- Un état détaillé des activités d'investissement de la FCI au cours de l'année, de son portefeuille d'investissements (en termes génériques, conformément aux lignes directrices de l'Entente de financement) à la fin de l'année ainsi que de ses politiques, normes et procédures d'investissement;
- Un état détaillé de ses activités;
- Un résumé de l'évaluation des principaux résultats découlant du financement des infrastructures de la recherche pendant l'année et depuis la création de la FCI;
- Des plans, y compris un plan des dépenses, des objectifs et des attentes en matière de rendement;
- La divulgation du traitement des cadres de la société.

La FCI a en outre comparu 13 fois devant des comités parlementaires depuis 1997. Elle a également mis sur pied un processus pour renseigner les députés, les sénateurs et les hauts fonctionnaires.

2,4 Imputabilité auprès du ministre de l'Industrie

L'Entente de financement entre la Fondation et le ministre de l'Industrie, approuvée par le Conseil du Trésor, définit les termes et conditions du fonctionnement de la Fondation, y compris les investissements, les bénéficiaires admissibles, les projets et les coûts admissibles, les critères de sélection et l'évaluation.

La FCI remet au ministre les résultats d'évaluations indépendantes de ses contributions par de tierces parties conformément à un cadre et à un calendrier approuvés par le Conseil d'administration. Ces évaluations étudient le rendement global de la FCI par rapport aux objectifs nationaux énoncés dans l'Entente de financement.

L'Entente de financement de la FCI avec le gouvernement du Canada a récemment été amendée pour en renforcer les clauses liées à l'imputabilité, particulièrement en ce qui touche les exigences annuelles de rapport et pour permettre au gouvernement de faire effectuer des vérifications (ou de demander au Conseil de la FCI d'en effectuer) afin de vérifier si la FCI se conforme bien aux principes de l'Entente de financement. Une autre modification importante souligne que, si la FCI n'existe plus ou est dissoute, tout montant non engagé pourra être retourné au gouvernement ou, à la discrétion du ministre, distribué aux bénéficiaires admissibles proportionnellement aux contributions qu'ils auront déjà reçues.

Des représentants d'Industrie Canada et de Finance Canada assistent aux réunions du Conseil d'administration de la FCI à titre d'observateurs.

2,5 Mécanismes internes de contrôle

2,5,1 Processus d'évaluation au mérite

Les universités, collèges, hôpitaux de recherche et organismes à but non lucratif admissibles peuvent demander l'aide financière de la FCI. Avant de soumettre des demandes à la FCI, les établissements doivent préparer des plans stratégiques de recherche qui décrivent leurs priorités en matière de recherche et d'infrastructure de recherche.

Les demandes doivent satisfaire aux trois critères de la FCI :

- qualité de la recherche et besoin d'infrastructure;
- contribution au renforcement de la capacité d'innovation;
- bénéfices potentiels pour le Canada.

Le processus d'évaluation est basé sur une évaluation rigoureuse et indépendante des forces et des faiblesses de chaque projet en fonction des trois critères. Cette tâche est la responsabilité d'experts dans les domaines pertinents, seuls ou en comités, selon la taille et la complexité des projets. Les décisions sont prises par le Conseil d'administration.

Les membres des comités proviennent de toutes les régions du Canada et de l'étranger. Ils sont choisis en fonction de leur vaste expérience et de leurs compétences en recherche, en gestion de la recherche et en utilisation des résultats de la recherche. Lors du choix de ces bénévoles, la FCI s'efforce d'en arriver à un équilibre raisonnable en tenant compte de la participation des deux groupes linguistiques, des hommes et des femmes, des diverses régions, des secteurs économiques, des disciplines et des types d'établissements. La composition des comités est affichée sur le site Web de la FCI. Notons

que les demandes soumises par les collèges et les petites universités sont évaluées par des comités séparés composés de personnes qui connaissent bien le milieu de la recherche dans ces établissements.

2,5,2 Contrôles financiers

Les états financiers et les processus sont revus chaque année par les vérificateurs externes qui font rapport directement au Comité de la vérification et des finances du Conseil d'administration.

Les contributions ne sont payées que lorsque toutes les conditions sont remplies, y compris un énoncé certifiant que le financement des partenaires est garanti. La FCI estime qu'elle aura payé environ 1,4 milliard de dollars au 31 mars 2004. Les fonds détenus par la FCI sont investis dans des titres sûrs, conformément aux lignes directrices strictes décrites dans l'Entente de financement avec le gouvernement. Un conseiller externe donne des avis au Conseil, par l'intermédiaire du Comité de la vérification et des finances, au sujet de la conformité des investissements avec les clauses de l'Entente de financement. Depuis 1997, le taux de rendement moyen sur les montants investis a été de 5,69 pour cent par année.

2,5,3 Vérification

En adoptant les pratiques d'organisations bien gérées, la FCI a mis en œuvre un système rigoureux de contrôles internes pour la conduite de ses activités. Ce système a pour but d'assurer une ségrégation adéquate des tâches, un système d'évaluation rigoureux et un processus d'approbation adéquat pour les dépenses en espèces et les décisions au sujet des investissements (c'est-à-dire que des mesures appropriées sont en place pour veiller à ce que les fonds soient gérés correctement).

Les contrôles internes de la FCI sont bien acceptés dans le monde des affaires et chez le public. Ils sont revus par les vérificateurs externes dans le cadre de leur vérification annuelle des états financiers de la FCI.

Dans le cadre d'un mandat distinct, les vérificateurs ont examiné le processus d'approbation de la FCI et celui du paiement des contributions. Les études en sont venues à la conclusion que les contrôles existants étaient suffisants et adéquats. La FCI a mis en œuvre les suggestions des vérificateurs.

Compte tenu des événements récents dans le milieu de la comptabilité et de la reddition de comptes en Amérique du Nord, le Conseil a pris des mesures prudentes pour adopter des pratiques adéquates

d'imputabilité et de gouvernance ainsi que pour s'assurer de l'indépendance des vérificateurs.

Lors de sa réunion de juin 2003, le Conseil d'administration a nommé des vérificateurs externes et internes distincts.

Le Conseil approuve un plan de gestion des risques sur une base annuelle. Le vérificateur interne récemment nommé est à préparer une chartre de vérification interne et à revoir le plan de gestion des risques. La chartre sera soumise à l'approbation du Comité de la vérification et des finances. Une fois cette chartre approuvée, le vérificateur effectuera une étude approfondie des mécanismes internes de contrôle, dans l'ordre de priorité déterminé par le Conseil.

La FCI effectue également la vérification des contributions (voir ci-dessous) et développe un processus de vérification scientifique des projets d'infrastructure complétés.

2,6 Imputabilité des bénéficiaires de contributions

Pour s'assurer que les établissements dont elle appuie l'infrastructure obtiennent les meilleurs résultats possibles au profit de tous les Canadiens, la FCI leur demande de rendre compte de leurs activités de diverses façons. Ces établissements sont donc invités à lui soumettre des plans stratégiques et des priorités de recherche préparés et mis à jour périodiquement compte tenu des changements dans leur milieu. Ces plans ont été approuvés par l'établissement, conformément à ses processus de gouvernance. En plus des rapports financiers périodiques, les établissements doivent également soumettre des rapports d'avancement annuels relativement à ces plans ainsi que des plans de communications. De plus, les établissements doivent soumettre des rapports annuels pendant au moins cinq ans au sujet des résultats de chacun des projets appuyés par la FCI. Les rapports annuels sont analysés par la FCI et les résultats de cette analyse sont affichés sur son site Web.

Tous les projets recevant plus de 4 millions de dollars de la FCI et un échantillon des autres projets sont sujets à une vérification indépendante sur place. Les vérifications effectuées jusqu'à maintenant ont conclu que les établissements utilisaient les fonds de la FCI de façon responsable. La FCI effectue aussi des visites de suivi à intervalles réguliers auprès des établissements pour s'assurer qu'ils disposent de procédures comptables adéquates.

Les établissements eux-mêmes ont leur propre conseil d'administration et des vérificateurs indépendants qui examinent leurs états financiers. Ces derniers comprennent une catégorie appelée « recherche subventionnée » et une autre

appelée « dépenses en capital ». En d'autres mots, il y a également un processus de vérification indépendante dans chaque établissement. Afin d'évaluer plus en profondeur les résultats et les impacts des projets d'infrastructure, la FCI prend une nouvelle approche appelée vérification scientifique. Ce processus évaluera si les projets atteignent leurs objectifs et produisent ou produiront probablement les résultats prévus. Ceci donnera à la FCI et au gouvernement l'assurance que les ressources financières sont utilisées de façon optimale. Compte tenu de la nature à long terme de la recherche, le processus examinera d'abord les projets les plus mûrs.

2,7 Imputabilité auprès du public

Voici des exemples de l'engagement de la FCI en matière d'imputabilité auprès du public :

- Le rapport annuel de la FCI est distribué à plus de 2000 personnes en plus d'être affiché sur le site Web de la FCI.
- Le Conseil tient chaque année une réunion publique dont la tenue est annoncée dans plusieurs grands quotidiens canadiens. Plus de 700 invitations ont été envoyées l'an dernier.
- Le site Web de la FCI comprend des renseignements détaillés sur la FCI, ses programmes et ses processus d'évaluation. Il inclut la liste des contributions et une base de données que l'on peut consulter ainsi que les rapports d'évaluation, les rapports institutionnels et une analyse des rapports d'avancement.
- La FCI publie *InnovationCanada* (www.innovationcanada.ca), magazine en ligne célébrant la recherche financée par la FCI dans les universités et les autres établissements de recherche du Canada. Ce magazine en ligne est consulté 160 000 fois tous les mois. Le huitième numéro vient de paraître.
- La FCI a entrepris un projet visant à informer les municipalités des impacts des investissements de la FCI chez elles.
- La FCI croit que les établissements ont la responsabilité d'informer le public de la recherche rendue possible par les infrastructures et elle les encourage fortement à le faire.
- La FCI organisera 75 événements cette année ou participera à leur organisation. Ces événements fournissent aux députés et aux représentants gouvernementaux l'occasion de se joindre à la FCI pour célébrer la recherche rendue possible grâce aux investissements de la FCI.

La FCI a adopté des pratiques comparables aux politiques de protection de la vie privée et d'accès à l'information du gouvernement fédéral. La FCI suit également l'esprit de la Loi sur les langues officielles et offre ses services dans les deux langues comme l'exige sa Loi.

3 Résultats et bénéfices pour le Canada

Des tierces parties ont terminé l'évaluation de tous les fonds de la FCI sauf les nouveaux Fonds internationaux et le Fonds d'exploitation des infrastructures. Les résultats de ces évaluations sont clairs : dans l'ensemble, les programmes ont eu des impacts importants et atteignent les objectifs fixés par le gouvernement. Ainsi, par exemple :

- Les occasions créées par les programmes de la FCI ont contribué à revigorer l'atmosphère de la R et D et à créer un climat d'optimisme dans les établissements de recherche canadiens.
- Les programmes de la FCI ont transformé la qualité des infrastructures. Alors que plus de la moitié de l'infrastructure sur laquelle portent les études de cas (dans le cadre d'une évaluation) était jugée pauvre ou faible avant les contributions (aucune n'était de niveau mondial), 90 pour cent des participants aux études de cas la jugent maintenant excellente ou de niveau mondial dans les disciplines bénéficiant des contributions.
- La transformation et le renouvellement institutionnels sont en cours. Ainsi, le Fonds de relève a joué un rôle important dans le recrutement de chercheurs de haut niveau par les universités. Pour les contributions de 2001, 64 pour cent des nouveaux chercheurs disent que ce fonds est l'une des raisons qui les a attirés à l'établissement et/ou au Canada.
- Les petits établissements soulignent particulièrement l'augmentation de leur visibilité et de leur crédibilité sur les plans national et international à cause de l'infrastructure de la FCI.
- Une étude de certains programmes internationaux démontre non seulement que la FCI contient tous les éléments jugés importants dans les autres pays et les autres programmes, mais aussi qu'elle jouit d'une excellente réputation au niveau international et qu'elle fait l'envie de plusieurs.
- Tout porte à croire que les projets, une fois en marche, sont utilisés de façon efficace et efficiente et sont partagés.
- Les programmes ont été bien conçus et sont bien administrés et les répondants n'ont signalé que très peu de problèmes dans l'ensemble des domaines.
- Tout porte à croire que les besoins en infrastructure demeurent élevés et augmenteront peut-être même alors que les chercheurs en sciences sociales et humaines commencent à faire plus de demandes.
- La mise en œuvre des projets et la recherche de ressources financières pour l'exploitation et l'entretien des infrastructures posent des problèmes à nombre d'établissements.
- Assurer la pérennité des programmes exigera que les établissements convainquent leurs partenaires provinciaux (et autres) de continuer à fournir les fonds de contrepartie car la contribution de la FCI est limitée à 40 pour cent du coût des projets.
- La FCI, de concert avec ses partenaires, contribue à créer une société plus innovante et à assurer un avenir plus prometteur à des générations de Canadiens.

Dans leurs plus récents rapports annuels, les établissements continuent de dire que la FCI a contribué à transformer le milieu de la recherche au pays :

- Les établissements soulignent l'impact important de la FCI pour attirer des chercheurs, des stagiaires postdoctoraux et des étudiants aux cycles supérieurs. On signale également que l'infrastructure a facilité la formation de près de 6 200 étudiants du premier cycle (ou l'équivalent).
- Les établissements disent que la FCI a contribué à augmenter leur capacité d'obtenir des fonds de recherche. Plusieurs soulignent que l'investissement de la FCI a donné lieu non seulement au financement de contrepartie, mais aussi à d'autres investissements en capital et à des fonds de recherche importants, de sources canadiennes et internationales. Près de 75 pour cent des répondants disent que l'infrastructure a eu un certain impact sur leur capacité d'attirer du financement des organismes subventionnaires fédéraux. Plus de 50 pour cent signalent une influence positive sur leur capacité d'attirer des fonds provinciaux et plus de 30 pour cent des fonds internationaux.

La FCI attache énormément d'importance aux partenariats et à la collaboration. En plus des nombreux partenariats entre les établissements et les organismes qui contribuent au financement des infrastructures (les provinces, les ministères et organismes fédéraux, l'industrie et les organismes bénévoles), les investissements de la FCI stimulent des partenariats et des collaborations entre les établissements lors de la mise sur pied de projets d'infrastructure régionaux, nationaux et internationaux. En particulier, les établissements ont fait preuve d'efficacité dans la mise sur pied de projets pour appuyer leurs plans et leurs priorités, projets qui ont par la suite été proposés à divers organismes de financement.

Les gouvernements provinciaux ont reconnu l'importance des investissements dans la recherche et dans les infrastructures. Non seulement ont-ils contribué à financer les infrastructures, mais plusieurs ont également mis sur pied des programmes et des stratégies à l'appui de la recherche et de la formation par la recherche.

L'an dernier, la FCI entreprenait pour la première fois une analyse détaillée des activités de valorisation des universités canadiennes. Ces renseignements viennent d'être mis à jour et le nouveau rapport sera bientôt affiché sur le site Web de la FCI. Dans l'ensemble, les résultats sont très encourageants. Lorsque les résultats sont normalisés par dollar de subvention de recherche, la performance des établissements canadiens est aussi bonne sinon meilleure que celle de leurs homologues américains en fonction de la plupart des indicateurs de productivité de la valorisation. En particulier, les établissements canadiens sont particulièrement actifs dans la création d'entreprises dérivées. Les résultats de la troisième enquête de Statistique Canada sur la commercialisation de la propriété intellectuelle dans les universités et hôpitaux canadiens¹, publiés le 20 octobre 2003, viennent confirmer les tendances : les revenus de royalties ont doublé au cours des deux dernières années.

¹ Statistique Canada, octobre 2003. Enquête sur la commercialisation de la propriété intellectuelle dans le secteur de l'enseignement supérieur, 2001. N° de catalogue 8F0006XIF2003012.

4 Bénéfices du modèle fondation

La FCI atteint les objectifs fixés dans sa Loi et son Entente de financement. La FCI est responsable de la mise en œuvre des politiques gouvernementales et ce modèle lui permet de le faire bien et dans l'intérêt public.

Une situation financière stable permet la planification à moyen et à long termes qui augmente les chances d'investissements sages et réfléchis qui produiront des bénéfices dans des domaines d'importance stratégique pour le Canada.

Le modèle de fondation a permis à la FCI de planifier ses investissements de manière ordonnée et de concevoir des programmes souples et novateurs dans une perspective à moyen et à long termes. Qui plus est, elle a encouragé les établissements à élaborer des plans stratégiques en matière de recherche et d'infrastructure de recherche. La transformation de la recherche est un processus à long terme. Le fait de savoir que des fonds seront disponibles dans sept ou dix ans et même plus tard afin de financer des projets d'infrastructure ou de fournir des infrastructures aux nouveaux chercheurs est très important pour les établissements et pour les chercheurs.

Le modèle assure la dépense ordonnée des fonds : la FCI paie les contributions lorsque le financement des partenaires est garanti et que le projet est prêt à démarrer.

Le processus d'évaluation indépendante des projets au mérite dans le cadre duquel des experts recommandent le financement de propositions de façon entièrement non partisane est un avantage clé du modèle. Le fait que la FCI couvre toutes les disciplines encourage la recherche multidisciplinaire et le partage des équipements entre les facultés et les départements.

Un autre avantage important du modèle est le montage de partenariats de financement. Les établissements, de concert avec les gouvernements provinciaux, l'industrie et d'autres, paient 60 pour cent des coûts des infrastructures, la FCI en fournissant 40 pour cent. Le modèle de fondation facilite grandement la levée de ressources additionnelles grâce au fait que les établissements travaillent avec leurs partenaires pour réunir le financement nécessaire. En résumé, notre expérience des six dernières années montre que ce modèle peut fonctionner de façon efficace, économique et efficiente.

Membres

Angus A. Bruneau

Président du conseil d'administration, Fortis Inc.,
et président d'Air Nova

Jim Friesen

Professeur, Chaire Banting et Best, Département
de recherche médicale, Université de Toronto

Gail Gabel

Présidente-directrice générale, E.S.I.
Environmental Sensors Inc.

Robert J. Giroux

Président-directeur général, Association des
universités et collèges du Canada

Jean-Paul Gourdeau

Ex-président du conseil d'administration, École
Polytechnique de Montréal

Arthur Hanson

Distinguished Fellow et scientifique principal,
Institut international du développement durable

Monique Lefebvre

Présidente, Comité de Transition de Montréal

Judith Maxwell

Présidente, Réseaux canadiens de recherche en
politiques publiques

Edythe A. Parkinson-Marcoux

Présidente-directrice générale, Ensyn Energy

Peter J. Nicholson

Conseiller spécial auprès du secrétaire général de
l'Organisation de coopération et de
développement économiques; directeur, Atlantic
Institute for Market Studies

Martha Piper

Présidente et vice-chancelière, Université de la
Colombie-Britannique

Donald Savoie

Chair Clément-Cormier en développement
économique, Université de Moncton

Matt Spence

Président-directeur général, Alberta Heritage
Foundation for Medical Research

Ron Steer

Professeur, Département de chimie, Université
de la Saskatchewan

William Tholl

Secrétaire général et chef de la direction,
Association médicale canadienne

Conseil d'administration

John R. Evans, Président
Torstar Corporation

Michel Gervais, Vice-président
Directeur général, Centre hospitalier Robert-Giffard

Lorne A. Babiuk
Directeur, Veterinary Infectious Disease Organization (VIDO)
Université de la Saskatchewan

Alan Bernstein
Président, Instituts de recherche en santé du Canada

Aldée Cabana
Administrateur de compagnies
Ancien recteur de l'Université de Sherbrooke

Dian Cohen
Présidente, DC Productions Limited

Bernard Coupal
Président, Gestion T2C2/BIO Inc. et Gestion T2C2/INFO Inc.
(Transfert Technologies Commercialisation Capital)

David Dolphin
Vice-président, Technology Development, QLT PhotoTherapeutics Inc.

Kevin O'Brien Fehr
Directrice, Recherche fondamentale et de la génétique, GlaxoSmithKline Inc.

Monique Frize
Professeure, Chaire CRSNG/Nortel des femmes en sciences et en génie
en Ontario, Université Carleton et Université d'Ottawa

Robert A. Phillips
Directeur général, Réseau ontarien de recherche sur le cancer

David Pink
Professeur, Département de physique, Université St. Francis Xavier

Gerri Sinclair
Directrice générale, portail MSN.ca de Microsoft Canada

Stella Thompson
Directrice principale, Governance West Inc.

Ronald Whelan
Président, Comité d'archives, Association médicale canadienne